



## ASSOCIATIONS & FONDATIONS

### Réduction des emplois aidés : une difficile adaptation

Certains employeurs du secteur associatif ont adopté des mesures alternatives, d'autres ont dû renoncer

L'annonce, le 21 septembre 2017, par le gouvernement Philippe de la réduction du nombre de contrats aidés de 320 000 en 2017 à 200 000 à partir de 2018 avait soulevé un vent de panique dans le milieu associatif. En effet, 38 % de ces contrats d'un an renouvelables deux fois étaient signés par des associations. Le projet de loi de finances n'en prévoit que 100 000 pour 2019, mais, en 2018, seuls 60 000 emplois aidés ont été utilisés. Quelles alternatives ont été mises en place ? Comment se sont adaptées les associations ?

« Assez difficilement, réagit Philippe Jahshan, le président du groupement Mouvement associatif. 12 500 associations employeuses ont disparu contre 10 800 par an en moyenne les années précédentes. » En 2017, la France comptait 1,5 million d'associations en activité, dont 163 400 associations employeuses, selon le bilan annuel publié en septembre, dans la 16<sup>e</sup> édition de « La France associative en mouvement » réalisée par l'association Recherches et solidarités. Ce sont donc plus de 7 % des associations employeuses qui auraient disparu, les plus petites et les plus en difficulté. Selon le baromètre annuel du moral des responsables d'associa-

tion, 46 % sont insatisfaits et plus de 11 % jugent leur situation « très difficile », ce qui représente plus de 140 000 associations en souffrance en 2018.

Deux secteurs sont particulièrement concernés par la réduction des emplois aidés : la culture et le sport. En 2017, le sport comptait 25 000 emplois aidés sur 82 000 emplois salariés équivalent temps plein. « La fin des emplois aidés a été une perte de ressources nette, témoigne Alain Rey, le président de l'association Comité du Tarn de rugby. En 2017, le club comptait 3 emplois aidés sur une équipe de 5 personnes. On a reventilé notre dispositif, réduit le nombre d'heures, et on a fait intervenir davantage de bénévoles. » Dans le secteur culturel, « la fermeture des associations a fait reculer l'emploi des associations employeuses de 3,3 % en 2018 », indique Marie-Claire Martel, la présidente de la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication.

La plupart des associations ont revu leurs activités à la baisse, même les plus à l'aise. Ainsi, « dans le champ du patrimoine, les associations qui avaient un peu de réserve financière ont diminué leur effectif, augmenté l'amplitude horaire et arbitré parmi leurs projets, note M<sup>me</sup> Martel. Les

associations en milieu scolaire et celles du spectacle vivant sont celles qui ont le plus trinqué. Elles ont réduit leur nombre d'heures, supprimé des instruments de musique ou fermé. Alors même que ces associations recouraient aux emplois aidés pour faire leur travail administratif et développer l'activité. 75 % à 95 % de leurs emplois aidés étaient pérennisés, car une fois l'activité développée, l'emploi était financé ».

#### Un nouveau dispositif inadapté

Les petites structures qui ne comptaient qu'un seul salarié ont été les premières victimes de la réduction du nombre d'emplois aidés pour plusieurs raisons : d'une part, le salarié a une place structurante dans une organisation majoritairement bénévole ; d'autre part, le dispositif mis en place depuis janvier pour prendre le relais des contrats aidés, le Parcours emploi compétences (PEC), est inadapté à de nombreuses associations.

Outre le fait que la prise en charge pour l'employeur n'est plus que de 30 % à 60 % du smic brut, contre 95 % auparavant pour les ex-contrats uniques d'insertion du secteur non marchand, le PEC cible les personnes les plus éloignées de l'emploi. Or, « dans le sport, les associations ont



besoin de diplômés d'Etat, pour encadrer le personnel ou développer l'activité», explique Jean-Pierre Mougin, vice-président délégué du Comité national olympique et sportif français, chargé de l'emploi, de la formation et de la recherche. Ainsi, dans le Tarn, qui compte 1350 associations sportives, « une seule a pu transformer un emploi aidé en PEC, le Comité du Tarn de rugby », indique Cédric Muzac, directeur du CDOS du Tarn.

« Sur nos trois emplois aidés de 2017, l'un est arrivé en fin de contrat en 2018, le deuxième se terminera en mars 2019 et le troisième a pu être transformé en PEC car on l'a envoyé en formation de brevet professionnel sportif pour un coût de 8000 euros », confirme M. Rey. Une fois formé, le salarié pourra faire de l'encadrement. « Mais toutes les structures n'ont pas ces moyens », explique M. Muzac.

Contrecoup positif de la réduction des contrats aidés, certaines associations ont fait le choix du CDI, quitte à prendre de gros risques financiers, et sur le plan de l'emploi, la situation des associations est assez stable. « En dépit de la suppression de nombreux contrats aidés, les effectifs salariés se sont maintenus dans les associations et ils représentent toujours près d'un

emploi privé sur dix. Les contrats de travail dits "longs", de plus d'un mois, ont augmenté tout au long de l'année 2017 et au cours du premier semestre 2018. Parmi eux, la proportion des CDI est passée de 24 % au début 2017 à 29 % au début 2018 », indique « La France associative en mouvement ».

Le District du Tarn de football a ainsi requalifié quelques emplois d'avenir en CDI. « Deux emplois d'avenir ont été transformés en CDI : l'un est devenu agent de développement, l'autre, cadre technique. Le premier a été provisoirement financé par un soutien de 5000 euros du Centre national pour le développement du sport. C'est malheureusement le décès d'un administratif qui a permis de transformer en CDI le deuxième », raconte Raphaël Carrus, président de l'association depuis 2004.

D'autres associations sportives qui n'ont pas pu conserver leurs salariés en emploi aidé ont tenté de faire appel au service civique, « mais elles se sont fait rappeler à l'ordre par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations », assure Cédric Muzac. Or, sans PEC ni service civique, les associations comptent sur le bénévolat, soit en nombre, soit en temps. ■

ANNE RODIER